



« Le Grenelle français de l'environnement : processus, décisions et enjeux »

Mercredi, 5 décembre 2007, 12h30-14h00

Maison internationale de l'environnement II, rez-de-chaussée

Le Grenelle Environnement a été lancé en septembre 2007 à l'initiative du Gouvernement français, en tant que « point de départ à la mobilisation de la société française pour inscrire son développement dans une perspective durable ».

Il s'agit d'un exemple unique de mobilisation de tous les acteurs de la société civile aux côtés de l'État pour trouver des réponses aux grands défis environnementaux que sont notamment les changements climatiques, le développement écologique favorable à la compétitivité et à l'emploi, les OGM et la qualité des eaux.

À la conférence organisée ce jour par le Groupe de recherche sur le commerce et l'environnement de la Faculté de droit de l'Université de Genève et le Réseau Environnement de Genève, nous aurons le plaisir d'accueillir Dominique Bourg, éminent spécialiste de l'éthique, de la philosophie politique et de l'environnement, qui fera une évaluation du processus et des résultats du Grenelle Environnement.

- 12h30 Introduction par le modérateur, M. Philippe Roch, ancien directeur de l'Office fédéral de l'environnement
- 12h40 M. Dominique Bourg, professeur et directeur de l'Institut de politiques territoriales et d'environnement humain de l'Université de Lausanne, membre du comité stratégique de la Fondation Nicolas Hulot et vice-président de la commission 6 du Grenelle
- 13h10 Discussion
- 14h00 Fin

Sandwiches et boissons offerts

Grenelle de l'environnement : processus, décisions et enjeux

Un processus décidé par le candidat Sarkozy, entériné par le chef de l'Etat, sur proposition d'une ONG, « Ecologie sans frontières », le 31 mars 2006, lors d'une réunion regroupant nombre d'ONG environnementales.

Un processus qui peut apparaître comme une réponse à la pseudo-campagne présidentielle de Nicolas Hulot et au « Pacte écologique » signé le 30 janvier 2006 par 10 candidats à l'élection présidentielle, dont Nicolas Sarkozy. (« Le Grenelle n'est pas une fin, c'est un commencement » disc. PR)

Grenelle de l'environnement : processus, décisions et enjeux

- Un processus participatif organisé en six étapes :
 - 1) Elaboration des propositions (15 juillet - 27 septembre)
 - 2) Consultations en régions du public (27 septembre - 23 octobre)
 - 3) Négociation (tables rondes finales) autour de ces propositions les 24, 25 et 26 octobre avec les ministres concernés et les 4 autres collèges

Grenelle de l'environnement : processus, décisions et enjeux

- 4) Discours de cadrage le 25 octobre par le chef de l'Etat
- 5) Traduction juridique, administrative et financière des propositions issues de la négociation (15 janvier) : une loi OGM qui devra être votée en février, une loi de programme plus générale soumise au Parlement durant la session de printemps 2008, des décrets (nourriture bio dans les cantines, Haute autorité OGM), des groupes (sur Déchets) et des missions diverses ; des comités de suivi légers mis en place début janvier pour suivre l'avancée des programmes opérationnels
- 6) Evaluation a posteriori : institution d'un Comité national (« mêmes acteurs ») de suivi et d'évaluation annuelle du Grenelle et de la "mutation écologique du pays", inscrit dans la durée du quinquennat (mêmes membres que tables rondes, voire commissions) ; évaluation et contrôle annuels par le Parlement ; au préalable des comités de suivi plus légers (chacun 3 pers. qualifiées extérieures au processus initial dès janvier 2008)

Grenelle de l'environnement : processus, décisions et enjeux

La phase d'élaboration a été organisée sous la forme de six commissions :

- 1) Lutter contre les changements climatiques et maîtriser l'énergie
- 2) Préserver la biodiversité et les ressources naturelles
- 3) Instaurer un environnement respectueux de la santé
- 4) Adopter des modes de production et de consommation durables : agriculture, pêche, agroalimentaire, distribution, forêts et usages durables des territoires
- 5) Construire une démocratie écologique : institutions et gouvernance
- 6) Promouvoir des modes de développement écologiques favorables à la compétitivité et à l'emploi

Grenelle de l'environnement : processus, décisions et enjeux

- Chacune de ces commissions comportait cinq collèges : l'Etat, les collectivités territoriales, les ONG environnementales, les employeurs et les syndicats de salariés. Chacune était présidée et vice-présidée par des personnalités qualifiées, le plus souvent issues du monde académique, mais pas systématiquement.
- Les propositions résultant de la négociation ont donné lieu à une trentaine de « comités opérationnels » composés de fonctionnaires chargés de mettre au point les éléments de la loi de programmation.
- Les cinq collèges ont constitué les acteurs de la négociation, avec des représentants au plus haut niveau.

Grenelle de l'environnement : processus, décisions et enjeux

- Une étape délicate : le passage du projet de loi devant un parlement plutôt hostile, car ayant eu l'impression d'être dessaisi et disposant d'un niveau de connaissances faible sur ces sujets. (disc. PR : « ... pour que nos familles politiques soient capables d'accepter d'entendre ce discours, et peut-être même de le soutenir, pour... »)
- Quelle sera alors l'attitude du chef de l'Etat ? (cf. le précédent de la Charte constitutionnelle de l'environnement).
- Les comités de suivi légers et le Comité national devraient prévenir les dérives ou restrictions interprétatives que les décrets d'application sont susceptibles d'apporter relativement au texte de la loi.
- Le processus du Grenelle est un processus continu avec un temps fort annuel, à la date anniversaire du 1^{er} Grenelle de l'environnement ; il redéfinit la stratégie nationale de développement durable.

Grenelle de l'environnement : processus, décisions et enjeux

- Les décisions issues des tables rondes des 24, 25 et 26 octobre :
 - **1 - Programmes « Moderniser le bâtiment et la ville » :**

Programme de rupture dans le neuf :

- Public : dès 2010 basse consommation (50 KWh/m²) ou énergie passive ou positive. Les énergies renouvelables les plus performantes seront systématiquement intégrées.
- Privé : 3 dates : 2010 : réglementation THPE, avec un objectif d'un tiers des constructions en basse consommation ou à énergie passive ou positive ; 2012 généralisation des logements neufs à basse consommation (50 KWh/m²) ; 2020 objectif de généralisation des logements neufs à énergie passive ou positive.
- Secteur tertiaire : mêmes objectifs et mêmes échéances que les bâtiments publics.

Grenelle de l'environnement : processus, décisions et enjeux

Chantier sans précédent de rénovation thermique des bâtiments existants :

- Public : programme de performance dès 2015, objectifs variables en fonction des bâtiments
- HLM : 40 milliards d'€ pour objectif 80-50 KWh (ANRU)
- Privé : programme incitatif puissant et spécifique pour catégorie G.

- **2- Programmes « Mobilité et transports » :**
- P(resque)as de nouvelles infrastructures autoroutières et routières (« La priorité ne sera plus au rattrapage routier mais au rattrapage des autres modes de transport » disc. PR)
- Redevance kilométrique pour poids lourds
- LGV(au moins 2000 Km/2020), fret (+ 25% / 2012), autoroutes ferroviaires, tramways (+1500 Km d'ici 10 ans hors Ile-de-France)), intermodalité, etc.
- Réduction des émissions du trafic aérien (50 % R&D)
- Véhicules particuliers (130 g/2020 parc moyen, pastilles, etc.)
- Transport fluvial (nouvelles liaisons) et autoroutes maritimes

Grenelle de l'environnement : processus, décisions et enjeux

- **3 - Programmes “ Efficacité énergie et carbone “ :**
 - Afficher le prix carbone ou écologique
 - Conférer un avantage compétitif aux produits vertueux (bonus/malus, TVA réduite)
 - Contribution climat énergie (neutralité fiscale)
 - Obligation du bilan carbone
 - Programme ENR 2020
 - Stockage CO₂
 - « Dès qu'une alternative existe à un prix raisonnable, les appareils les plus consommateurs d'énergie seront interdits. Nous le ferons dès 2010 pour les ampoules à incandescence ou les fenêtres à simple vitrage. » disc. PR
 - Désaccord sur nucléaire
 - Economie de fonctionnalité

Grenelle de l'environnement : processus, décisions et enjeux

- **4 - Programme “ Urbanisme et gouvernance territoriale “ :**
 - Reconquête des centres-villes
 - Ecoquartiers
 - Lutte contre étalement urbain (pas d'aménagement nouveau sans transports en commun) - création de zones de densification environnementales
 - Plans climat régionaux
- **5 - Programme “ Santé - environnement “ :**
 - Interdiction (2008) des phytosanitaires les plus dangereux (CMR) : domestique et lieux publics ; programme spécifique pour agriculture
 - Mesures de réduction de substances diverses (benzène, mercure, etc.)
 - Politique de substitution et d'innovations (pôles)
 - Qualité de l'air extérieur (particules) et intérieur (matériaux)

Grenelle de l'environnement : processus, décisions et enjeux

- **6 - Programme “Agriculture écologique et productive et valorisation durable de la ressource forestière” :**
- 20% de produits biologiques au moins dans la restauration collective dès 2008
- Passer en agriculture biologique : 6% de la SAU en 2010 et viser 20% en 2020
- Mettre en place dès 2008 une démarche de certification environnementale volontaire des exploitations graduée jusqu'au un niveau A de haute valeur environnementale (HVE) ; 50 % en 2012
- Lancer une politique nationale de réhabilitation des sols agricoles et de développement de la biodiversité domestique, cultivée et naturelle dans les exploitations.
- Disc. PR : « le gouvernement engagera avec M. Barnier un grand plan pour l'autonomie énergétique des exploitations agricoles »
- Retrait selon un calendrier, et en raison de leur substituabilité, des produits les plus préoccupants : 30 d'ici fin 2008, 10 d'ici fin 2010, et réduction de moitié d'ici fin 2012 des produits pour lesquels il n'existe pas de substitution. Discours ambigu du PR sur les pesticides : N. Sarkozy demande au ministre de l'agriculture de proposer d'ici un an « *un plan pour réduire de 50% l'usage des pesticides, dont la dangerosité est connue, si possible dans les dix ans qui viennent. Et nous le ferons en accélérant la mise au point de produits de substitution* ». Il eut été préférable de parler de « méthodes alternatives » comme le suggérait la commission en charge du dossier; la mise au point de produits de substitution constituant la logique même du développement des pesticides.
- Diverses actions en faveur de la forêt et du bois.
- Plan abeilles (mission parlementaire)

Grenelle de l'environnement : processus, décisions et enjeux

- **7 - Programme “ OGM “ :**
 - poursuite de la recherche
 - création d'une Haute autorité sur les biotechnologies
 - adoption d'une loi sur les biotechnologies avant la fin du printemps 2008 (dans cadre transcription dir. EU)
 - activation immédiate de la clause de sauvegarde sur le maïs Monsanto 810 (« Dans le respect du principe de précaution, je souhaite que la culture commerciale des OGM pesticides soit suspendue » disc. PR)
- **8 - Programme “ Stopper la perte de biodiversité “ :**
 - Créer une trame verte et une trame bleue (continuité territoriale)

Grenelle de l'environnement : processus, décisions et enjeux

- Trames opposables aux grandes infrastructures
- Plan de conservation et de restauration dans les 5 ans des 131 espèces en danger (UICN 2007)
- Restaurer la nature en ville
- Dynamiser la filière bois (dont certification)
- Renforcer les disciplines naturalistes
- Gestion cohérente et concertée mer et littoral
- Audit en 2008 des mesures fiscales défavorables à la biodiversité

- **9 - Programme “ Qualité écologique des eaux “ :**
 - Mettre aux normes les stations d'épuration
 - Protéger les 500 captages les plus menacés
 - Interdire l'usage du phosphate pour lessives d'ici 2010
 - Développer récupération des eaux pluviales

Grenelle de l'environnement : processus, décisions et enjeux

- **10 - Programme “ Gouvernance “ :**
 - Définir les critères de la représentativité des partenaires environnementaux
 - Réforme du CES
 - Proposer au parlement la création de commissions parlementaires DD
 - Prise en compte du DD et de l'environnement dans les indicateurs de la LOLF
 - Des pouvoirs publics exemplaires et des processus de décision intégrant le DD
 - Gouvernance des entreprises (loi NRE, étiquetage, labels, ISR)
 - Education à l'environnement et au DD
 - Nouveaux indicateurs nationaux
 - Généraliser les info environnementales sur produits et services
 - Encadrer plus strictement la publicité

Grenelle de l'environnement : processus, décisions et enjeux

- **11 - Programme “ Agrocarburants “ :**
 - Expertise exhaustive et contradictoire
 - Développer deuxième génération
- **12 - Programme “ Outre-Mer “ :**
 - Autonomie énergétique et autres actions
- **13 - Programme “ Communautaire et international “ :**
 - Lutte contre le commerce du bois illégal
 - IMOSEB
 - ONU
 - Actions au sein de l'Union (taxes à l'importation de pays hors Kyoto, contre dumping environnemental, TVA réduite pour produits écologiques, basculement de la fiscalité du travail à l'énergie)

Grenelle de l'environnement : processus, décisions et enjeux

- **Conclusion** : impossible de juger maintenant les résultats, seulement le processus :
- Fin de l'ère du performatif
- Maturité environnementale des acteurs de la société civile organisée (contraste avec la commission Coppens)
- Processus innovant : participatif, reconnaissance des ONG environnementales, remise à jour globale et systématique ; plus fondamentalement même un processus de décision publique différent :
 - « la décision négociée à cinq se substitue à la décision administrative » (disc. PR)
 - étude d'impact carbone + biodiversité « pour tous les grands projets publics », si « trop lourd », « refus » (disc. PR)
 - renversement de la charge de la preuve : « ce sera aux projets non écologiques de prouver qu'il n'était pas possible de faire autrement » (disc. PR ; pourquoi l'imparfait ?)
 - on pourrait ergoter car précédents : étude d'impact avec loi de 1976, jamais appliqué par administration (pas dans décret d'application) : mais désormais évaluation et suivi

Grenelle de l'environnement : processus, décisions et enjeux

- Des mesures structurantes du type Contribution Climat Energie, plan bâti, trame verte opposable, agriculture/restauration collective, etc. L'idée d'un changement de civilisation, associé à la prise de conscience de la finitude de la biosphère, affleure
- Prône une autre croissance (« L'enjeu, c'est d'investir massivement pour créer les conditions de la croissance de demain. » disc. PR)
- Question du financement ?
- Trop d'observatoires